



# CONCOURS PHOTO



## « Faune & Flore de Fuveau »

### Règlement

1<sup>ère</sup> édition 2019



Atlas de la Biodiversité Communale

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Fuveau, nous lançons un concours photo à destination du grand public sur la thématique « Faune & Flore de Fuveau ».

### Comment participer ?

Les participants devront envoyer avant le **15 septembre 2019 minuit**, par mail à l'adresse suivante : [abc.fuveau@gmail.com](mailto:abc.fuveau@gmail.com) une photographie prise par leur soin sur le territoire de Fuveau et s'inscrivant dans le thème « **Faune & Flore de Fuveau** ».

Les participants devront indiquer :

- En objet du mail : « Concours PHOTO 2019 »
- Dans le corps du message : leur prénom, nom, code postal et commune ainsi que leur téléphone en fournissant des informations exactes. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.
- En pièces jointes :
  - La photo en 300 dpi

Les candidats sont autorisés à déposer une et une seule photo.

▪ Un document précisant : La légende (titre de la photo) et une indication précise du lieu où la photo a été prise.

Ce concours est ouvert à tout public. Les photographes âgés de moins de 21 ans peuvent le préciser lors de la soumission des photos pour concourir dans une catégorie à part, réservée aux « Jeunes talents ».

## Spécificités des photographies

Les participants devront également s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- Les photographies (couleur et/ou noir et blanc) devront être au format jpeg, en 300 dpi, d'une taille de 4 000 x 2 700 pixels minimum, format JPG uniquement.
- Les photographies envoyées devront être libres de droit pour les actions de communication réalisées dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité de Fuveau. Elles resteront propriété du photographe qui pourra les utiliser à son gré (droits d'auteur inaliénables). En participant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports papiers et numériques réalisés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Fuveau.

## Récompenses

Les prix seront attribués aux 3 plus belles photos dans les 2 catégories « Grand Public » & « Jeunes talents ».

Les clichés des lauréats pourront intégrer les divers supports de communication réalisés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Fuveau.

## Critères de sélection

Un jury de sélection composé de photographes professionnels, d'élus, de techniciens de la commune se réunira pour sélectionner les lauréats, selon les critères suivants :

- Qualité des photos proposées dans la sélection
- Vision documentaire et artistique
- Connaissance du territoire de Fuveau

Projet lancé par l'association Colinéo



En partenariat avec la commune de Fuveau et la Métropole Aix Marseille Provence

